



## Annexe aux instructions de course type Habitables 2009-2012

Nom de la compétition : TRENTE MILLES DE MORGAT

Dates complètes : 10 juillet 2010

Lieu : Baie de Douarnenez

Autorité Organisatrice : SANT-HERNOT YACHT-CLUB

### 1. REGLES

1.4 Heure légale du coucher du soleil : 21h18 (10/07/2010)

Heure légale de lever du soleil : 5h29 (11/07/2010)

1.5 Catégorie de RSO applicable : TBD

### 2. AVIS AUX CONCURRENTS

Emplacement du tableau officiel d'informations : Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'informations situé sur le panneau arrière de la Caravane du SHYC (Bureau du SHYC).

### 4. SIGNAUX

4.1 Emplacement du mât de pavillons : Les signaux sont envoyés au mât de pavillons situé sur l'arrière du Bateau Comité « BENI-SAF II » (ANTARES 760 – CMB 55465), marquant la ligne de départ.

4.2 Délai entre l'amené de l'Aperçu et le signal d'avertissement : 1 minute.

### 5. PROGRAMME DES COURSES

5.1 Les courses sont prévues selon le programme suivant :

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Classe(s)
10/07/2010	10h20	B,C,D,E,R2,R3,X

5.3 Heure du dernier signal d'avertissement le dernier jour de la régate : 17h00

### 6. PAVILLONS DE CLASSE

Définition : Le guidon du SHYC fait office de Pavillon de Classe (B,C,D,E,R2,R3,X).

### 8. LES PARCOURS

8.1 Les parcours seront précisés lors des briefings :

Parcours A	Trente Milles de Morgat
1a - 30 milles	Morgat - Ile Tristan – Basse Vieille - Les Verrès - Pointe des Grottes (Anse de Morgat)
1b - 25 milles	Morgat - Ile Tristan - Anse de Saint Nicolas - Les Verrès - Pointe des Grottes (Anse de Morgat)
2 - 20 milles	Morgat - Basse Vieille - Les Verrès - Pointe des Grottes (Anse de Morgat)

8.2 Signaux de parcours : Les signaux suivants seront utilisés :

Parcours A	Signal
1a - 30 milles	Aucun, sauf annulation
1b – 25 milles	Aucun, sauf annulation

2 – 20 milles

Aucun, sauf annulation

**9. MARQUES**

- 9.1 Marques de parcours ou de dégagement : Bouées jaunes du SHYC.
- 9.2 Marques de changement de parcours : Envoi du pavillon C avec signaux sonores répétitifs (règle 33).
- 9.3 Marques de départ : Mât de pavillons situé sur l'arrière du Bateau Comité « BENI-SAF II » (ANTARES 760 -CMB 55465) et bouée rouge du SHYC.
- 9.4 Marques d'arrivée : Mât de pavillons situé sur l'arrière du Bateau Comité « BENI-SAF II » (ANTARES 760 -CMB 55465) et bouée rouge du SHYC.

**10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES**

Définition : Le Cap de la Chèvre (Men Coz), La Basse Vieille, La Pointe du Milier, La Pointe du Bellec, Les Verrès, Le Rocher l'Aber.

**11. LE DEPART**

- 11.1 Alignement de la ligne de départ : La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le Bateau du Comité de course et le côté parcours de la marque de départ.
- 11.3 Délai pour prendre le départ après le signal de départ : Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 8 minutes après son signal de départ sera classé DNS.

**13. L'ARRIVEE**

Alignement de la ligne d'arrivée : La ligne d'arrivée sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le Bateau du Comité de course et le côté parcours de la marque d'arrivée.

**14. SYSTEME DE PENALITE**

- 14.1 Classes concernées : B,C,D,E,F,R2,R3,X,

**15. TEMPS LIMITES ET TEMPS CIBLE**

- 15.1 Temps limites et temps cible pour parcours construit :

<i>Classe</i>	<i>Temps cible</i>	<i>Temps limite du premier pour finir</i>	<i>Temps limite du premier pour la marque 1</i>
TBD	TBD	TBD	TBD

- 15.2 Temps limite pour finir après le premier :

TYPE DE PARCOURS	TEMPS LIMITE POUR FINIR APRES LE 1 <sup>ER</sup>
Parcours construit temps compensé	Temps précisé au briefing par le comité de course
Parcours côtier temps compensé	Temps précisé au briefing par le comité de course

**16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION**

- 16.1 Emplacement du secrétariat du jury : Le secrétariat du jury est situé dans la Caravane du SHYC (Bureau provisoire).
- 16.2 Temps limite de réclamation après l'arrivée du dernier bateau de la dernière course du jour : Le temps limite de réclamation est de 30 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour.
- 16.3 Emplacement du local du jury : Le local du jury est situé dans la Caravane du SHYC (Bureau provisoire).

**17. CLASSEMENT**

- 17.1 Nombre de courses à valider pour constituer une série : 1
- 17.2 Courses retirées : 0
- (a) Le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans les courses.
- 17.3 Système de calcul du temps compensé : Le calcul du temps compensé sera fait selon le système temps sur temps.
- 17.4 Système de classement : Temps compensé.

## **18. REGLES DE SECURITE**

- 18.1 Modalités du contrôle à la sortie et au retour : Un système de contrôle pourra être mis en place suivant des modalités précisées par le comité de course lors du briefing.
- 18.3 Canal VHF : 72

## **20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT**

- 20.2 Heure d'affichage des coefficients utilisés pour le calcul des temps compensés : 18h00, le 09/07/2010.  
Délai pour réclamer sur les coefficients après l'heure limite d'affichage : 24h00

## **21. PUBLICITE**

- 21.1 Les bateaux doivent porter la publicité suivantes : Guidon du SHYC envoyé sur barre de flèche bâbord.

## **22. BATEAUX OFFICIELS**

- 22.1 Identification des bateaux officiels : Bateau Comité « BENI-SAF II » (ANTARES 760 - CMB 55465).

## **23. BATEAUX ACCOMPAGNEURS**

- 23.2 Identification des bateaux accompagnateurs : Guidon du SHYC envoyé sur leur digon.

## **28. PRIX**

- 28.1 Prix distribués : Divers prix seront attribués aux équipages participants ainsi qu'une coupe qui sera décernée au vainqueur du classement scratch général (tous groupes confondus).
- 28.2 Le Cocktail de clôture de la saison et la proclamation des résultats des Trent Mille de Morgat 2010, auront lieu le Samedi 10 juillet 2010, salon d'honneur du Port de Plaisance de Crozon-Morgat) à 19h30.

## **ARBITRES DESIGNES :**

Nom du président du comité de course : Jean-Pierre STEPHAN

Nom du jugeur d'épreuve : TBD

Nom du président du jury : Jacques MONGAULT